

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-1423 rév. 2**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

**TRI PESAGE SERVICE
34 rue Duranton
75015 PARIS**

SIREN : 491438412

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/CEI 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

METROLOGIE LEGALE / LEGAL METROLOGY

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-1423 rév. 2

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **01/08/2019**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **30/04/2021**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Bâtiment / Industries / Services,
Pole manager - Building / Industries / Services,

Diane JARRY

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1423 Rév. 1.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1423 Rév. 1.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-1423 rév. 2

Organisme d'inspection accrédité :

TRI PESAGE SERVICE
 34 rue Duranton
 75015 PARIS

PORTEE D'ACCREDITATION

N° 18 - METROLOGIE LEGALE

Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspection (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.1 - Pesage	
18.1.2 - Prestations d'organismes désigné pour l'application des procédures d'évaluation de la conformité à mettre en oeuvre sur les Instruments de mesure de type Instrument de Pesage à Fonctionnement Automatique (IPFA), relevant de l'annexe MI-006 au titre de la transposition de la directive sur les instruments de mesure ➤ Module F : Conformité au type sur la base de la vérification du produit * Instrument de pesage trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique * Trieuse pondérale de contrôle à fonctionnement automatique * Etiqueteuse de poids * Etiqueteuse de poids/prix	Directive 2014/32/UE du 26 février 2014 concernant la mise à disposition sur le marché d'instruments de mesure Textes de transposition en droit français Normes harmonisées applicables au titre de la directive 2014/32/UE Guides WELMEC applicables Recommandation OIML applicables Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection
18.1.4 - Prestations d'organisme désigné pour la vérification primitive des Instruments de Pesage à Fonctionnement Automatique (IPFA) # ➤ (A1) Vérification primitive de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIV(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b)	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 10 janvier 2006 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des IPFA Procédure interne

<p>18.1.5 - Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des Instruments de Pesage à Fonctionnement Non Automatique (IPFNA) #</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ (B1) Vérification périodique des IPFNA de classe I de 0 à 220 g ➤ (B2) Vérification périodique des IPFNA de classe II de 0 à 1 t ➤ (B3) Vérification périodique des IPFNA de classe III de 0 à 1 t ➤ (B4) Vérification périodique des IPFNA de classe IIII de 0 à 1 t 	<p>Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure</p> <p>Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001</p> <p>Arrêté du 26 mai 2004 modifié et décision du 13 juillet 2009 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des IPFNA</p> <p>Procédure interne</p> <p>Pour chaque classe de précision les portées maximales par implantation sont disponibles auprès de l'organisme</p>
<p>18.1.6 - Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des Instruments de Pesage à Fonctionnement Automatique (IPFA) #</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ (C1) Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIV(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b) 	<p>Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure</p> <p>Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001</p> <p>Arrêté du 10 janvier 2006 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des IPFA</p> <p>Procédure interne</p>

Section Inspection

Implantation concernée par l'accréditation octroyée
--

IMPLANTATIONS	ADRESSE	TELEPHONE	ACTIVITES REALISEES
TRI PESAGE SERVICE	34 rue Duranton 75015 PARIS	01.43.35.37.52	Toutes activités

Date de prise d'effet : **01/08/2019**

Le Responsable d'Accréditation Pilote
The Pilot Accreditation Manager

Magali MERCEROLLE

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1423 Rév. 1.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr
--